

Séance du 26 Mai 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Capdevielle, Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Jeambrun à M. le Maire ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Bisauta à M. Causse ; M. Casenave à Mme Capdevielle.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : PATRIMOINE - Salle Lauga - Travaux d'homologation - 2ème tranche

M. SAUSSIE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La salle Lauga a été confirmée dans son rôle de salle à vocation sportive ; à ce titre, comportant par ailleurs plus de 500 spectateurs en établissement couvert, elle est soumise à la réglementation dite « d'homologation des enceintes sportives ». Cette réglementation très contraignante émanant du Ministère de la Jeunesse et des sports impose certains critères essentiellement sécuritaires et relatifs à l'accessibilité handicapés.

La Ville de Bayonne s'est engagée à régler pour l'année 2005 les problèmes de mise aux normes actuelles relatifs à la solidité, à savoir le renfort de la charpente métallique (dû essentiellement à l'évolution des règles de calcul par accroissement des surcharges de neige prises en compte). Des pignons légèrement fissurés seront également traités.

L'accessibilité des handicapés a été réalisée dans un premier temps en 2004 par la création de 15 places de plain-pied en bordure du plateau sportif et l'adaptation des guichets et cheminements en rez-de-chaussée.

Les travaux prévus cette année consistent à mettre en œuvre un ascenseur permettant la desserte du premier étage et la création de 8 places handicapés situées dans les gradins (créées par décaissement de ceux-ci).

Les travaux se dérouleront pendant la période de fermeture de la salle, à savoir de juin à fin août.

Deux entreprises SOCAE et FAURE SILVA ont répondu à l'Appel d'Offres.

A l'ouverture des plis, certains prix relatifs notamment à l'électricité, la peinture et la charpente métallique sont apparus trop élevés, raison pour laquelle la commission d'appel d'offres a demandé de les renégocier.

Après visite des lieux et explication détaillée du processus d'intervention, les deux entreprises générales ont donné leur nouveau prix global :

- SOCAE :	357.716,23 €H.T.
- FAURE SILVA:	354.350,10 €H.T.

La commission d'appel d'offres, réunie le 11 mai 2005, s'est prononcée en faveur de l'offre de FAURE SILVA pour un montant global de 354.350,10 € HT, soit 423.802,72 €TTC.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le marché correspondant ainsi que les éventuelles décisions de poursuivre.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.